

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE HAGUENAU

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

19/11/2012	Approbation
22/09/2014	Modification n° 1
19/09/2016	Modification n° 2
26/09/2017	Mise à jour n° 1

MODIFICATION N°3

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du 13 septembre 2018



A Haguenau
Le 13 septembre 2018

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

2. Orientations relatives à la trame viaire

La future voie de liaison inter-quartiers sud matérialisée au schéma d'aménagement sous l'appellation «voie principale» fait partie intégrante de la trame viaire desservant ce quartier. Elle permet les échanges avec les unités foncières riveraines dans des conditions d'aménagement et de sécurité satisfaisant aux normes en vigueur. En dehors du franchissement de la voie ferrée, ses caractéristiques autorisent le développement de fonctions urbaines de part et d'autre, tournées vers une forte densité de logement et/ou d'emplois. Les fonctions commerciales, de services et d'équipements sont favorisées et privilégiées aux abords de la voie principale à créer, surtout dans la partie nord qui traverse le secteur plus spécifiquement dédié à une vocation résidentielle. Les constructions permettent l'accueil de commerces ou de services en pied d'immeuble, de façon à tirer le meilleur parti de cette voie et à l'animer dans l'esprit d'un centre de quartier. La trame viaire mise en œuvre permet une accessibilité optimale du site de la halte ferroviaire. La trame viaire est en outre fortement végétalisée pour assurer une ambiance paysagère agréable aux circulations piétonnes et cyclables, surtout aux abords ou aux traversés du réseau d'espaces verts, de loisirs ou sportifs.

D) - Secteur du quartier de l'Europe

Schéma n° 11 : Schéma d'aménagement du secteur Europe



A l'intérieur du réseau d'espaces naturels, d'espaces verts, sportifs ou de loisirs, les clôtures éventuelles sont conçues de façon à garantir le passage de la petite faune. Les constructions à réaliser en bordure de la voie de liaison sud forment un front continu et privilégient les formes urbaines denses de type «immeuble». Les espaces collectifs de loisirs générés par les opérations ou la mise en œuvre du schéma d'aménagement sont réalisés à l'arrière de ce front bâti, dans les zones de calme, à l'écart du bruit généré par l'infrastructure routière à créer.

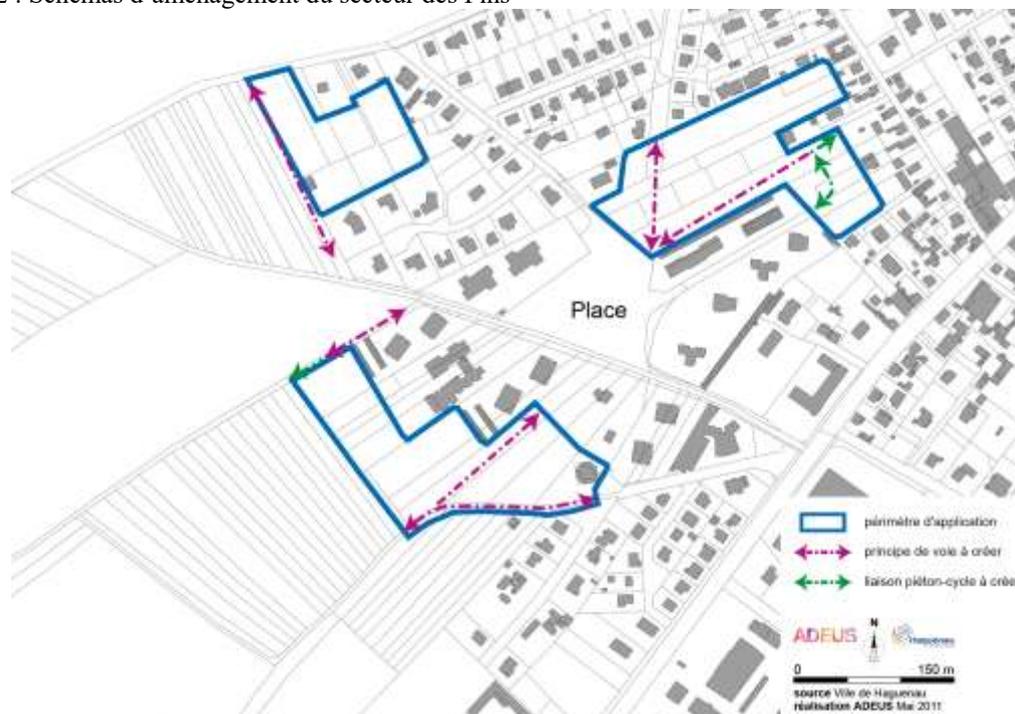
La circulation piétonne et cycliste inscrite au schéma est mise en place pour relier le réseau d'espaces verts à développer aux espaces naturels limitrophes et aux cheminements traditionnels de promenade et de détente proche du château Walk.

La desserte automobile du futur quartier est assurée exclusivement depuis la voie de liaison sud.

La VLS permet, dans la section à urbaniser, les échanges avec les unités foncières riveraines, dans des conditions d'aménagement et de sécurité satisfaisant aux normes en vigueur.

E) - Les Pins

Schéma n° 12 : Schémas d'aménagement du secteur des Pins



1. Structuration urbaine et organisation de la desserte du secteur

Ces secteurs d'extensions complètent et achèvent la structuration urbaine du quartier des Pins. Le site le plus à l'est est composé autour du prolongement de la rue des Rédemptoristes et concourt à assurer la jonction entre la route de Wintershouse et la section de la rue des Carrières bordant la Maison de Quartier.

Ces axes convergent vers la place existante dont ils renforcent le caractère central.

Leur aménagement est compatible avec l'organisation d'une desserte en transport en commun ainsi qu'avec l'accueil des circulations entre les quartiers proches de la route de Schweighouse et l'avenue de Strasbourg.

Le raccordement route de Wintershouse - rue des Carrières et le prolongement de la rue des Rédemptoristes sont traités en voies principales. Les caractéristiques de leur aménagement sont compatibles avec le développement d'un transport en commun.